



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

Nº 125 / MARS-AVRIL 2018

# ENIC DEMERS

Métier: directeur musical et batteur PAGE 5



Le Défi Impro FDA PAGE 7



La FTQ gagne un prix pour une campagne de francisation PAGE 7

**NORMES DU TRAVAIL** 

#### Un projet de loi incomplet



Le projet de loi n° 176 sur la réforme de la Loi sur les normes du travail, déposé le 20 mars dernier, était attendu depuis plusieurs mois. La FTQ a fait plusieurs représentations auprès du gouvernement et a maintes fois interpellé celui-ci publiquement afin qu'il entende la population et mette fin à la pratique discriminatoire des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite et les assurances collectives, clauses qui minent les relations de travail et qui sont source de conflit.

La balle était dans le camp du gouvernement et la FTQ estime que ce dernier l'a échappée en cédant, une fois de plus, face au lobby patronal: «En maintenant les clauses de disparité de traitement pour ceux et celles qui en sont déjà victimes, le gouvernement libéral légalise ce qu'il veut interdire. Il abandonne les jeunes générations de travailleurs et travailleuses. Il ne fait que corriger à moitié une injustice », affirme le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Il estime que le gouvernement manque à sa parole et rappelle que ce même gouvernement s'était prononcé, lors d'un vote unanime, en faveur d'une motion de Québec solidaire visant à «interdire les clauses de disparité de traitement fondées sur la date d'embauche des salariés ».

PAGE 3

#### Prendre soin de notre monde, c'est aussi ça le mouvement syndical!

«L'année 1983 aura été un grand cru pour le mouvement syndical: la création du Fonds de solidarité, ainsi que la mise sur pied d'un réseau d'exception, celui des déléguées sociales et délégués sociaux!» C'est ainsi que le président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, Robert Parizeau, a ouvert la Conférence nationale des délégués sociaux et déléguées sociales (DS) le 14 février dernier.

PAGE 4

### Budgets provincial et fédéral

La saison des budgets s'est terminée avec le dépôt du budget du Québec le 27 mars dernier. Des revendications syndicales entendues du côté du fédéral et un budget électoraliste du côté provincial. À Québec, le gouvernement libéral a déposé son dernier budget avant les élections d'octobre prochain, un budget dans lequel il y en avait pratiquement pour tout le monde. Pour la FTQ, il s'agit d'un budget purement électoraliste puisque Québec tente de faire oublier les années d'austérité.

PAGE 12

#### **RETRAITE ET ASSURANCES**

#### **Grande mobilisation**

Notre filet social est à la croisée des chemins. Cela ne fait aucun doute. Face à cette réalité, la FTQ et ses syndicats affiliés sont plus que jamais mobilisés. La preuve en est: plus de 300 personnes ont participé, les 21 et 22 mars dernier, au Séminaire FTQ sur la retraite et les assurances afin de réfléchir aux enjeux de l'heure.

PAGE 12



Une double action pour le 8 mars PAGE 4



Nouveau *Guide* d'action pour l'emploi

PAGE 5



Les travailleuses domestiques ont des droits

PAGE 7

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488 Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

#### Conflit entre la Guilde et les talk-shows En mode Salvail et Le show de Rousseau

Est-ce que le producteur de l'émission de Stéphane Rousseau accepte d'engager les musiciens et musiciennes selon les tarifs minimums et les règles de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec?

C'est une question que plusieurs musiciennes et musiciens actifs dans le domaine de la télévision se posent actuellement. À la suite d'une vérification faite par la Guilde auprès de la maison de production Groupe Fair-Play, la réponse a été rapide et claire: NON.

En clair, Fair-Play refuse de payer les musiciens et musiciennes selon les conditions de travail prévues aux ententes collectives applicables et aussi de contribuer à la caisse de retraite des musiciens et musiciennes qui jouent dans cette émission. Les motifs invoqués par Fair-Play sont les mêmes que ceux invoqués pour la défunte émission En mode Salvail, produite par l'ancienne vedette Éric Salvail et qui a fait l'objet d'un grief de la Guilde. Puisque la Guilde n'a pas encore d'entente collective et est présentement en procédure d'arbitrage de différend avec l'association de producteurs qui représente Fair-Play, soit l'AQPM, cette dernière prétend qu'il n'y a aucune obligation de déposer des contrats et de payer les musiciens et musiciennes selon les normes de la Guilde ni de leur verser des avantages sociaux.

#### Des ententes collectives négociées

Pour bien comprendre ce dossier, il faut se rappeler que la Guilde et l'American Federation of Musicians ont négocié, dans le passé, des ententes collectives avec les radiodiffuseurs tels que Radio-Canada, Télé-Québec et TVA. À l'époque de la conclusion de ces ententes, les stations de télévision produisaient elles-mêmes les émissions qu'elles diffusaient. En 1986, Télévision Quatre-Saisons (TQS), devenue V Interactions inc., a signé avec la Guilde une lettre d'entente qui indiquait qu'elle acceptait d'appliquer l'entente de Télé-Métropole,



aujourd'hui TVA, lettre qui a été confirmée plusieurs fois par la suite. Tant dans l'entente de Radio-Canada que dans celle applicable à TVA et V,

une clause prévoit que les émissions produites par des producteurs indépendants doivent respecter les conditions de travail prévues dans l'entente avec le radiodiffuseur. De plus, dans sa lettre de 1986, TQS s'était d'ailleurs spécifiquement engagée à cet effet.

Pendant de nombreuses années, les producteurs indépendants, toujours plus nombreux, respectaient ces ententes. Puis vint la compagnie Salvail & Co d'Éric Salvail, en 2013, qui refusa d'appliquer l'entente conclue avec TVA et V. S'ensuit une bataille juridique qui n'est toujours pas terminée: grief de la Guilde auprès d'une arbitre et audition devant un tribunal fédéral pour savoir si une entente collective est toujours applicable entre V Télé et la Guilde. La décision du Conseil canadien des relations industrielles, qui a entendu la cause en octobre 2017, n'est toujours pas

#### Des années de discussions infructueuses

Pendant ce temps, la Guilde tente de négocier avec l'APQM une première entente collective qui viserait directement les producteurs indépendants membres de cette association sans devoir passer par les radiodiffuseurs. Après trois ans de discussions infructueuses, la Guilde a présenté, en 2017, une demande afin qu'un arbitre tranche le débat et précise lui-même quelles sont les conditions de travail applicables. L'arbitre entendra la Guilde et l'AQPM lors d'audiences qui se tiendront l'automne prochain.

Dans l'intervalle, puisque Groupe Fair-Play refuse d'appliquer l'entente collective applicable à V Interactions et que cette dernière semble accepter la position soutenue par Fair-Play, un autre grief a été déposé par la Guilde contre cette station de télévision.

À suivre.

LOCK-OUT CHEZ ABI

## 1030 syndiqués et tout le Québec affecté

Le 11 janvier dernier, Alcoa et Rio Tinto Alcan ont mis en lockout 1030 métallos à l'aluminerie ABI de Bécancour. La veille, ces derniers avaient refusé à 80% une offre de l'employeur et le syndicat avait indiqué sa volonté de poursuivre les négociations sur le régime de retraite et le respect de l'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre.

C'est tous les Québécois et toutes les Québécoises qui sont affectés par le lock-out, en plus des syndiqués, de leur famille et de l'économie de la région. Le lock-out occasionne un manque à gagner pour Hydro-Québec de 604474\$ par jour ou de 220 millions de dollars sur une base annuelle, parce que la clause de force majeure dispense ABI de payer pour tout le bloc d'énergie qui lui est réservé. Cette même clause permet à la compagnie de se soustraire à une pénalité annuelle de 41,9 millions de dollars en raison de la baisse de production.

«Si la compagnie bénéficie de tarifs d'électricité avantageux de la part de l'État québécois, c'est parce qu'elle crée de bons emplois ici. Aujourd'hui, elle rompt ce pacte alors qu'une solution négociée



était à portée de main », dénonce le président de la section locale 9700 du Syndicat des Métallos. Clément Masse.

«Un lock-out, ce n'est pas un tremblement de terre! C'est une décision d'affaires. On ne peut simplement dire qu'il s'agit d'un conflit privé quand cela risque d'avoir un tel impact dans la poche des Québécois», fait valoir l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux.

Le 7 février, l'Assemblée nationale avait voté à l'unanimité une motion déplorant le lock-out et invitant les parties à reprendre les négociations. Un mois plus tard, il y a bel et bien eu une rencontre entre les parties, mais l'employeur y a simplement retiré sa dernière offre. Bref, la rencontre a duré 20 minutes et n'a pas mené à une réelle négociation.

Entre-temps, les appuis affluent de partout. Les nombreux dons de sections locales à l'intérieur des rangs des Métallos, mais aussi de plusieurs autres organisations syndicales, ont permis de hausser de 100\$ les secours de conflit. «Alcoa et Rio Tinto Alcan ont pris une mauvaise décision coûteuse pour leurs actionnaires. Les compagnies encaissent chaque jour des pertes importantes, elles doivent revenir négocier sérieusement. Elles ne nous auront pas à l'usure », soutient le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

#### Pour soutenir les lockoutés, des dons peuvent être acheminés à:

MÉTALLOS SL 9700 F.D.P. À l'attention de Éric Moore, secrétaire financier

Syndicat des Métallos, section locale 9700 8310, rue Desormeaux Bécancour (Québec) G9H 2X2



#### Des hausses salariales équivalant à un café par semaine dans le transport scolaire!

grèves qui sont à prévoir en Montérégie, sur l'île de l'Outaouais chez autant de transporteurs scolaires d'ici la fin du mois d'avril. Plus de 10000 élèves - et leurs parents - seront fort probablement privés de transport scolaire malgré les demandes raisonnables des syndiqués aux tables de négociations.

Près de 200 travailleurs et travailleuses œuvrant pour Transport scolaire Sogesco inc., Autobus Lucien Bisonnette et Autobus Campeau, affiliés au syndicat des Teamsters, se sont donné des mandats de grève - dans certains cas à 100% - au cours des dernières semaines. Les offres patronales étaient tellement ridicules que dans certains cas, les hausses de salaire

Ce n'est pas moins de cinq équivalaient à un café par semaine après impôts!

Autobus Campeau a Montréal, à Laval et dans même redoubler d'insultes et salariées des avantages négociés lors de la dernière convention collective, notamment en ce qui a trait au temps de préparation et à l'inspection des autobus. Cette décision priverait les travailleurs et travailleuses de 1200\$ pour la durée de la convention collective et pourrait mettre la sécurité des enfants en danger.

> Malgré l'impopularité des conflits dans le transport scolaire, les Teamsters ont décidé de soutenir inconditionnellement leurs membres qui, comme tous les travailleurs et travailleuses de l'industrie, gagnent entre 20000\$ et 25000\$ par année.

C'est la faible hausse de 1,43% de l'enveloppe budgétaire versée aux commissions scolaires par le gouvernement Couillard pour le transport des élèves qui est responsable de l'impasse dans les pourparlers. De fait, le syndicat des Teamsters a clairement fait savoir au gouvernement que cette enveloppe devait non seulement être bonifiée, mais aussi entièrement allouée à l'amélioration des conditions des travailleurs et des travailleuses, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ne sont pas des salariés de moindre importance. Le bras de fer qui s'engage entre les Teamsters et les transporteurs scolaires aura des impacts importants pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses dans cette industrie au Québec.



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Daniel Boyer

Secrétaire général Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est Bureau 12100 Montréal Québec H2M 2W3

Téléphone 514 383-8000

Télécopie 514 383-8038

info@ftq.qc.ca

ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Amélie Nguyen (CISO); Carole-Agnès Désabrais (CRFTQ-LL); IREC; Sandra Gagné (FIQ); Luc Fortin (GMMQ); Clairandrée Cauchy (MÉTALLOS); Manuella Ménard (SEPB); Stéphane Lacroix (TEAMSTERS); Cyntia Gagné (UES-800); Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Serge Beaulieu, Denise Cameron, Rima Chaaban, Lise Côté, Karine Chouinard, Daniel Demers, Eric Demers, Josée Daoust, Manon Fournier, Patrice Gagnon, Gilles Grondin, Marie Claude Groulx, Jean Laverdière, Sylvie Lépine, Louise Miller, Catherine Veillette, Francine Vigeant, FTQ

**Conception graphique** Anne Brissette

Illustrations

Anne Brissette, Fonds de solidarité FTQ, Éric Godin, Upperkut

**Photos** 

Normand Blouin, Casadel, Jean-Sébastien Cosette, Josée Daoust, Eric Demers, Martine Doyon, Ariane Gagné, Isabelle Gareau, Stéphane Lacroix, Dino Lemay, Karine Lemay, Marie-Andrée L'Heureux, Daniel Mallette, Diane Morin, Jacques Nadeau, Noël Neveu.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage

36000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISSN 0700-8783

#### Prendre le parti des travailleurs et travailleuses

C'est sur ce thème que sera soulignée à Montréal le 28 avril la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.

C'est autour de cinq revendications que s'articule la manifestation nationale de cette année: salaire minimum à 15\$ l'heure; réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux et mise en place de mesures concrètes pour mettre fin aux surcharges de travail; conciliation travailfamille-études; lutte contre les paradis fiscaux; et transition juste.

#### Manifestation nationale le 28 avril

Départ de la marche à 13 h au Parc olympique Coin Pierre-De Coubertin et Pie-IX Pie-IX

#### Transport pour Montréal

Consultez la page de l'événement pour connaître le transport dans votre région. Le transport est gratuit, mais vous devez vous inscrire. Tous les détails sont en ligne à cette adresse

#### https://ftq.qc.ca/1er-mai-2018

#### Matériel promotionnel

Vous pouvez également télécharger le matériel promotionnel (affiches, tuiles, bandeaux pour réseaux sociaux) sur la page de l'événement à l'adresse https://ftq.qc.ca/1er-mai-2018

#### Les cinq revendications

#### LUTTE CONTRE **LES PARADIS FISCAUX**

En matière de fiscalité, il ne devrait pas être possible de mettre à l'abri du fisc une partie de ses revenus. Annuellement, le gouvernement se prive de revenus substantiels en fermant les yeux sur l'existence des paradis fiscaux. Prendre le parti des travailleurs et travailleuses, c'est prendre des moyens concrets pour mettre fin à cet évitement fiscal pour les plus riches et les grandes entreprises et, ainsi, récupérer ces sommes en impôts qui serviront à financer les services aux citoyens et citoyennes.

#### **CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDES**

Une réelle conciliation travail-familleétudes nécessite des mesures concrètes permettant aux travailleurs et aux travailleuses d'avoir une prise sur la gestion de leur temps. Prendre le parti des travailleurs et travailleuses, c'est reconnaître que l'organisation du travail doit tenir compte des exigences et des responsabilités liées au travail, à la famille et aux études. Le droit de connaître son horaire de travail à l'avance, celui de refuser les heures supplémentaires, celui de disposer de vraies périodes de pause ou celui de bénéficier de jours de congé payé en cas de maladie ou de responsabilités familiales en sont de bons exemples.

#### SALAIRE MINIMUM À 15 \$ L'HEURE

Le fait de pouvoir vivre dans une société juste et équitable devrait être au centre des préoccupations de nos élus. Prendre le parti des travailleurs et travailleuses, c'est offrir de meilleurs salaires à des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui peinent à joindre les deux bouts. La hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure est l'un des leviers concrets qui permettraient de réduire les inégalités et de favoriser une plus grande justice sociale.

#### **RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX ET MISE EN PLACE DE MESURES CONCRÉTES POUR METTRE FIN AUX SURCHARGES DE TRAVAIL**

La population québécoise a le droit de recevoir des services publics de qualité et elle mérite un véritable accès à des programmes sociaux. Celles et ceux qui donnent ces services doivent être capables de le faire dans des conditions de travail décentes. Prendre le parti des travailleurs et travailleuses, c'est réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux et c'est mettre en place des mesures concrètes qui permettront à ceux et celles qui offrent ces services de le faire dans des conditions de travail satisfaisantes et exemptes de charges de travail déraisonnables.

#### **TRANSITION JUSTE**

Le virage vers une économie plus verte, fondée sur des énergies renouvelables et un modèle de développement durable, entraînera une restructuration majeure de l'économie et du marché du travail. Prendre le parti des travailleurs et travailleuses, c'est s'assurer que cette transition se fera de manière juste, sans laisser pour compte les travailleurs et les travailleuses et leurs communautés. C'est prévoir les investissements nécessaires pour soutenir et accompagner les travailleurs et travailleuses et mettre en place les mesures d'adaptation au marché du travail.

#### **NORMES DU TRAVAIL**

#### Un projet de loi incomplet

#### SUITE DE LA UNE

«Dans les faits, le gouvernement accorde une amnistie aux employeurs délinquants qui discriminent leurs employés. Québec crée une clause "orphelin" pour les orphelins et laisse sur le carreau près de 200 travailleurs et travailleuses, surtout des jeunes », ajoute Serge Cadieux.

Pourtant, le secrétaire général rappelle qu'en 1999, le gouvernement n'a pas hésité à interdire les clauses de disparité de traitement dans les échelles salariales et s'interroge sur le fait qu'il refuse de le faire pour les régimes de retraite, les assurances et les avantages sociaux.

#### Des éléments positifs malgré tout

La centrale salue par ailleurs quelques éléments intéressants dans ce projet de loi, dont l'ajout d'une troisième semaine que Québec finance adéquatement au même salaire que ceux qui de travail pour la même entreprise, la reconnaissance des proches aidants en ajoutant des congés de compassion et la reconnaissance du harcèlement sexuel comme étant du harcèlement psychologique. «Cette partie du projet de loi, bien qu'imparfaite, est positive. Cela fera du Québec une société encore plus juste, plus égalitaire et plus à l'écoute des besoins de sa population », soutient le président de la FTQ, Daniel

Ce dernier s'inquiète cependant du fait que le gouvernement veuille confier la gestion des plaintes de harcèlement à la Commission des droits de la personne. «Dans l'état actuel, la Commission n'a pas les ressources et l'expertise pour répondre à ce mandat. Il faudra que les bottines suivent les babines et

de vacances après trois années la Commission afin qu'elle s'acquitte œuvrent chez l'employeur. de sa tâche », affirme-t-il.

#### Les agences de placement

Autre élément positif: les agences de placement. Pour la FTQ, le projet de loi nº 176 corrige une injustice en encadrant la relation triangulaire entre les agences, les employeurs et les employés. «Lorsqu'il y a des problèmes de relation de travail, l'agence et l'employeur se renvoient la balle, ce qui fait que les employés et employées, majoritairement des personnes immigrantes, ne peuvent obtenir justice. Avec ce projet de loi, l'agence et l'employeur sont solidairement responsables en cas de litige pécuniaire », explique le secrétaire général, Serge Cadieux. Ce dernier souligne aussi que les agences seront tenues de payer les travailleurs et travailleuses

#### La FTQ en commission parlementaire

La FTQ participera ce printemps à la commission parlementaire afin de bonifier le projet de loi nº 176. «Par exemple, dans le cas des clauses de disparité de traitement, Québec devra réviser sa position et interdire toutes formes de disparités de traitement. Pour ce faire, il peut prévoir un délai pour y mettre fin à l'échéance des conventions collectives pour les travailleuses et travailleurs syndiqués et un délai d'un an pour les non-syndiqués, cela nous semble juste. Nous demandons également aux parlementaires d'adopter rapidement ce projet de loi, c'est une question de justice et d'équité, la partisanerie doit céder le pas au gros bon sens », concluent les leaders syndicaux.

# ÉDITORIAL

#### Élections 2018: s'inviter dans le débat

Le dernier budget de Québec en fait la démonstration: la campagne électorale est bel et bien amorcée! La FTQ et ses syndicats affiliés souhaitent l'élection d'un gouvernement qui s'engagera résolument à promouvoir un régime de justice sociale, de dignité de la personne et de liberté démocratique.

C'est pour contribuer à atteindre ce résultat que nous avons adopté en Conseil général, le 21 février dernier, une plateforme électorale qui contient des propositions (24 revendications) pour améliorer les droits et les conditions de vie de la majorité de la population.

#### 1er mai: une occasion à saisir

Le 28 avril, une grande manifestation nationale s'organise à Montréal avec nos différents partenaires syndicaux et sociaux afin de marquer le coup. Nous invitons les membres de la FTQ et la population à venir marcher avec nous autour de cinq revendications communes: le salaire minimum à 15 \$ l'heure; le réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux et la mise en place de mesures concrètes pour mettre fin aux surcharges de travail; la conciliation travail-famille-études; la lutte contre les paradis fiscaux et une transition énergétique juste pour les travailleurs et les travailleuses.

Le 1er mai, la FTQ organise une journée de rencontres avec des députés des différents partis politiques. Une délégation d'une centaine de militants et militantes de la FTQ se rendra à l'Assemblée nationale afin de porter nos revendications. Il y sera notamment question de l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments, de l'adoption d'un plan québécois de transition juste vers une économie verte et «sans pétrole» et de l'adoption d'un nouveau mode de scrutin mixte proportionnel.

Nous voulons interpeller les élus afin qu'ils se prononcent. Mais les militants et militantes devront aussi être actifs sur le terrain et faire de l'action politique non partisane pour informer, sensibiliser et interpeller leurs collègues de travail. L'objectif n'est pas de leur dire pour qui aller voter, mais bien de leur présenter notre projet de société et de les informer des conséquences qu'auront dans leur vie les différents engagements des partis politiques.

Rendez-vous sur le site de la FTQ pour télécharger la plateforme. Différents outils, dont des dépliants et un comparatif des programmes des partis politiques y seront également disponibles au cours des prochaines

Solidairement,

Le président, Daniel Boyer

Le secrétaire général, Serge Cadieux

#### Prendre soin de notre monde, c'est aussi ça, le mouvement syndical!

SUITE DE LA UNE

C'est visiblement ému que M. Parizeau s'est adressé aux 300 personnes venues de partout au Québec pour leur témoigner de l'heureuse surprise qu'il a eue lorsqu'il a découvert l'existence du réseau: une innovation singulière, efficace et surtout, d'une grande humanité!

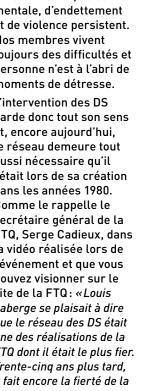
Aujourd'hui, c'est plus de 3000 délégués sociaux et déléguées sociales (DS) qui constituent ce réseau d'entraide syndicale présent dans toutes les régions du Québec.

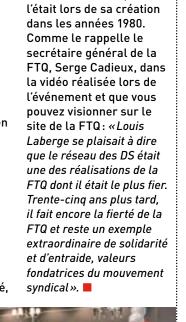
Lors du dernier Congrès de la FTQ, les DS ont manifesté leur désir de se réunir tous les cinq ans à une échelle nationale. Une résolution à cet effet

profité de la Journée de reconnaissance des DS, le 14 février, pour lancer sa conférence nationale. Deux journées bien remplies ponctuées d'échanges entre les participants et les participantes, ainsi que des conférenciers et conférencières qui ont animé des ateliers ou des conférences sur divers sujets d'intérêt. Il a été question notamment de l'approche de réduction des méfaits dans un contexte de légalisation du cannabis, d'ententes de dernière chance, d'augmentation des risques psychosociaux en milieu de travail, etc.

Les délégués sociaux et déléguées sociales ont également eu la chance d'échanger avec leurs pairs sur leurs demeure: au fil des ans, la société et nos milieux mais les problèmes de consommation, de santé mentale, d'endettement et de violence persistent. Nos membres vivent toujours des difficultés et personne n'est à l'abri de moments de détresse. L'intervention des DS

garde donc tout son sens et, encore aujourd'hui, le réseau demeure tout aussi nécessaire qu'il site de la FTQ: «Louis







#### S'impliquer pour changer le monde!



«Observer, écouter et être tolérant : voilà les ingrédients nécessaires pour être un bon délégué social. Pour que les travailleuses et travailleurs nous fassent confiance, qu'ils s'ouvrent à nous et que nous puissions les aider et les guider vers les bonnes ressources. Les rencontres comme celles-ci nous nourrissent et nous donnent envie de continuer.»

— Enrique Vela, préposé technique chez Gecko Alliance (Unifor-1044)

«Je cherchais une façon de m'impliquer syndicalement

afin de faire ma part et, dans ce réseau d'entraide, ie me sens sur mon X. Accompagner des gens qui souffrent, apprendre à les écouter sans porter de jugement, ça me fait grandir. Étant moi-même un grand anxieux, aider les autres et me concentrer sur leurs problèmes, c'est thérapeutique. Ça me fait un bien fou!»

> — Jean-Luc Choquette, préposé aux services de bibliothèque de la Ville de Belœil (SCFP-4750)





«Le réseau d'entraide :

c'est le cœur du syndicat, tout simplement! On vient en aide à des gens qui vivent des problèmes de toutes sortes : dépendance, endettement, épuisement professionnel, etc. On arrive souvent à deviner que quelque chose ne va pas et notre rôle c'est d'abord d'écouter nos collègues. On les dirige ensuite vers des pistes de solution et ça donne des résultats. On fait une différence et c'est très gratifiant.»

— Julie Adams, mineuse à la mine Westwood à Rouyn-Noranda (Métallos-9291)

«Je crois fondamentalement qu'on peut faire une différence en tant que DS. Il y a dix ans, quand le réseau est arrivé chez nous, j'ai tout de suite eu envie de m'impliquer. On fait face à toutes sortes de situations : des deuils, des suicides, des maladies, des pertes financières, des problèmes de consommation, de jeu, etc. Apporter du soutien, voir nos collègues grandir à travers leurs épreuves, sentir qu'on fait une différence, c'est fantastique!»

- Nancy Chicoine, Produits Neptune (SQEES-298)

Pour en savoir plus et pour visionner la vidéo de l'événement, rendez-vous sur le site de la FTQ.





# Une double action pour dénoncer les injustices envers les femmes

d'une centaine de manifestantes et manifestants participaient à l'heure du lunch à une double action organisée par le Collectif 8 mars, dont fait partie la FTQ, afin de dénoncer de nombreuses injustices persistant à l'endroit des femmes au Québec.

Le choix des deux points de rassemblement, les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et ceux d'une agence de placement à Montréal, n'est pas anodin. Le MSSS parce que nos services publics ont été sévèrement amochés depuis l'imposition de l'austérité du gouvernement Couillard qui a particulièrement touché les femmes, leur faisant subir divers reculs: comme travailleuses majoritaires dans la fonction publique et les services publics, et comme utilisatrices de ces services pour elles-mêmes et leur famille. On n'a qu'à penser aux coupes en santé, en éducation et dans les programmes sociaux. Pensons aussi à l'affaiblissement du réseau des services de garde éducatifs par la modulation des tarifs, les nombreuses compressions dans ces services, le recours accru à la privatisation, etc.

De plus, les groupes de défense de droits des femmes et les groupes communautaires, notamment ceux dispensant des services de première ligne aux femmes, ont été asphyxiés financièrement depuis plusieurs années alors qu'ils compensent une grande partie des services publics

Le 8 mars dernier, plus coupés par le gouvernement comme les centres d'aide aux femmes, les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violences, etc.

Il n'est pas superflu de rappeler que ce sont les femmes qui prennent le relais au sein des familles et dans les groupes communautaires lorsque les services publics et les programmes sociaux sont inadéquats.

Par ailleurs, une agence de placement a aussi été ciblée pour illustrer la vulnérabilité et la précarité de nombreuses travailleuses. Cette agence place chaque semaine des milliers de travailleuses et de travailleurs, dont une grande majorité de femmes, dans des postes éjectables, payés au salaire minimum et pratiquement dénués de protections sociales. Il s'agit très souvent de femmes immigrantes ou sans statut, qui sont également sujettes à diverses violences et harcèlements au travail.

L'événement a été l'occasion de rappeler l'importance de lutter contre la pauvreté chez les femmes et de soutenir leur autonomie économique pour dénoncer les violences envers les femmes et les difficultés qu'elles rencontrent avec le système de justice, pour éliminer le racisme et les discriminations et pour réinvestir massivement dans les services publics et programmes sociaux, la fonction publique et les groupes de femmes et de défense de droits

Le Collectif 8 mars s'attend à des engagements fermes du gouvernement, pas seulement des promesses pour se faire élire. « Le gouvernement doit mettre en place des mesures concrètes, suffisantes et récurrentes pour les droits des femmes et pour l'égalité», a précisé la porte-parole du Collectif 8 mars, Gabrielle Bouchard,

Par ailleurs, le même jour en soirée avait lieu un rassemblement à la Place du 6-décembre-1989, suivi d'une marche organisée par Femmes de diverses origines (membres du Collectif 8 mars), pour une 17e année consécutive. Cet événement rassemblait une foule importante autour d'enjeux liés à diverses violences faites aux femmes.

#### Le Collectif 8 mars rencontre Philippe Couillard et Hélène David

«Une rencontre cordiale, mais les femmes attendent des gestes concrets », c'est en ces termes qu'a été qualifiée la rencontre entre les membres du Collectif 8 mars, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et la ministre responsable de la Condition féminine, Hélène David, le 2 mars dernier.

Les porte-parole du Collectif 8 mars ont fait entendre la voix des 700 000 femmes qu'elles représentent afin de leur présenter les huit revendications et de leur demander des engagements fermes en matière d'égalité entre les sexes, tout en respectant l'analyse différenciée selon les sexes.

Pour en savoir plus: femmes.ftq.qc.ca.



#### LE TOUR DU MONDE... DE LA FTQ

#### Métier: directeur musical et batteur

#### La musique tatouée sur le corps!

«Les aspects que j'aime le plus de mon métier c'est de bien accompagner les artistes afin qu'ils soient à l'aise et confortables sur scène. C'est aussi d'avoir la chance de faire passer des émotions à travers la musique».

Et des artistes, Maxime Lalanne en a accompagné plusieurs sur scène au cours de sa carrière. « J'ai eu la chance de jouer notamment avec Marie-Mai, Marc Dupré, Ludovick Bourgeois, Dany Bédar et Dan Bigras.»

Le Monde ouvrier l'a rencontré dans le studio 42 de Radio-Canada avant sa pratique pour l'enregistrement de l'émission 1<sup>re</sup> fois animée par Véronique Cloutier. Maxime participe à cette aventure comme



Maxime entouré de l'équipe de musiciens de l'émission

avant d'arriver sur vos

écrans. «J'arrive au studio

vers midi. On commence par

une réunion d'équipe pour

batteur, mais aussi en tant que directeur musical. «Je dirige le band et je m'occupe de faire le lien entre l'équipe de production et les musiciens ».

#### L'envers du décor

Bien que tout semble couler naturellement, un travail colossal de préparation entoure l'émission

C'EST AU PRIMAIRE, DANS UN COURS DE FLÛTE À BEC, QU'IL A DÉCOUVERT SON INTÉRÊT POUR LA MUSIQUE, MAIS C'EST L'INFLUENCE DE SON PÈRE, QUI JOUAIT LUI-MÊME DE LA BATTERIE, QUI A GUIDÉ MAXIME LALANNE VERS CET INSTRUMENT. «EN SECONDAIRE 2, JE DEVAIS CHOISIR UN INSTRUMENT DANS L'HARMONIE DE L'ÉCOLE ET LES HISTOIRES DE JEUNESSE DE MON PÈRE RELIÉES À CET INSTRUMENT ONT PROBABLEMENT JOUÉ UN RÔLE DANS MON CHOIX.» C'EST ENSUITE AU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE ET DE SAINT-LAURENT PUIS À L'UQAM ET À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL QU'IL POURSUIT SES ÉTUDES EN MUSIQUE.



passer à travers le planning du spectacle. On répète ensuite chacun des blocs avec les artistes avant de prendre une pause pour le souper. L'enregistrement débute à 19h

pour se terminer vers 21 h. Ce sont de longues heures, mais quand on fait un métier qu'on aime, on ne voit pas passer le temps!» Maxime a également travaillé sur



«En dehors du temps de travail et de pratique, une grande partie de mon temps consiste à préparer le répertoire à jouer, à écrire les partitions et à préparer l'équipement. Il y a aussi pas mal de temps alloué à la gestion des projets.»

d'autres émissions télévisées comme Belle et Bum et Le Show du refuge. ■

**AVEC DES AMIS** MUSICIENS, MAXIME **EST ÉGALEMENT PARTENAIRE DU RÉSERVOIR AUDIO, UN STUDIO** D'ENREGISTREMENT ET **DE POSTPRODUCTION** SPÉCIALISÉ EN **COMPOSITION DE** MUSIQUE ORIGINALE ET EN MIXAGE POUR LE CINÉMA, LA TÉLÉVISION. LA **PUBLICITÉ ET LA** RÉALITÉ VIRTUELLE.

Rendez-vous dans la section Vidéos du site de la FTQ pour voir les reportages vidéo des chroniques métier du Monde ouvrier.



#### Francisation à l'UES 800, une fierté!

Depuis plus de 10 ans, l'Union des employés et employées de services (UES 800), en partenariat avec Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM), offre la possibilité à ses membres de diverses entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de l'industrie du vêtement, des résidences de personnes âgées privées et de l'entretien ménager de participer à des cours de francisation.

Organisés sur les lieux du travail, à quelques pas de ceux-ci ou à même les bureaux du syndicat, ces cours permettent non seulement aux travailleurs et travailleuses d'apprendre à s'exprimer en français, mais sont aussi une clé essentielle pour une pleine intégration.

En grande majorité issus de l'immigration, les participants et participantes ont le désir de devenir autonomes, de s'intégrer pleinement au travail et dans la société qui les accueille. «Il faut saluer la détermination de ces femmes et de ces hommes qui veulent être capables de comprendre les tâches qui leur sont données au travail, d'échanger avec leurs collègues, mais aussi d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs pour l'école,

de comprendre le message à l'interphone dans le métro, etc. », affirme le président de l'UES 800, Raymond Larcher.

Ce dernier rappelle que la francisation est aussi un enjeu de santé et sécurité du travail. «Les travailleurs et les travailleuses doivent être capables de comprendre la mise en garde sur les produits qu'ils utilisent au quotidien.»

Les cours de français sont ainsi bâtis autour du vocabulaire relié à leur réalité. Les professeurs aiment bien utiliser, par exemple, de francisation peuvent des éléments concrets en lien avec leur travail dans leurs activités d'apprentissage. On n'hésite pas à aborder les termes employés dans la convention collective, les formulaires comme celui pour les vacances ou les mises en garde qu'on peut retrouver en matière de santé et sécurité.

Tout en apprenant le français, les participants et participantes en apprennent davantage sur leurs droits en tant que travailleurs dans leur nouveau pays et sur diverses réalités sociales et syndicales comme la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, la campagne sur



la hausse du salaire minimum à 15\$ l'heure, etc.

Les progrès en matière être fulgurants. Par exemple, il y a quelques années, certains membres d'une entreprise syndiquée à l'UES 800 devaient utiliser des pancartes avec des pictogrammes afin de comprendre les demandes de leur employeur, tellement leur langue maternelle était éloignée du français.

Aujourd'hui, ces personnes sont capables de dialoguer avec leurs collègues et avec leurs supérieurs et de participer activement à la vie sociale et syndicale de l'unité. Elles se présentent maintenant aux assemblées générales et sont capables d'exprimer leur demande lors du renouvellement de convention collective.

Chapeau!

#### Nouveau Guide d'action pour l'emploi

Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM) et la FTQ ont profité du 25e anniversaire du Service Urgence-emploi du conseil pour lancer le nouveau Guide d'action pour l'emploi. Cette quatrième édition du guide a été produite avec la collaboration du Fonds de solidarité FTQ et Emploi-Québec qui soutient financièrement le Service Urgenceemploi.

Édité pour une première fois en 1991, ce guide comporte plusieurs outils et informations afin d'aider les syndicats locaux à prévenir les pertes d'emploi et à agir lorsque leurs entreprises ou les emplois de leurs membres sont en difficulté. Visant d'abord à inciter les syndicats locaux à agir de façon préventive en les aidant à analyser la situation de leur entreprise, le nouveau guide propose également des fiches pour appuyer leurs interventions en situation de difficulté ou de crise. Parce que nous vivons

dans un contexte où les changements sont continuels et de plus en plus fréquents, le format de cahier utilisé jusqu'à présent est remplacé par une pochette qui

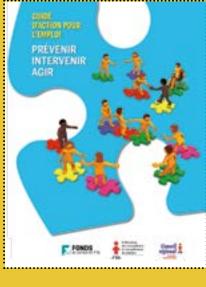
contient deux cahiers axés sur l'action: un sur la prévention pour le maintien de nos emplois; l'autre sur l'intervention lorsque des signes de difficulté se présentent. Ces deux cahiers sont accompagnés de fiches d'information sur les ressources et les

services auxquels on peut avoir accès, tant pour la prévention que pour l'intervention. Plusieurs fiches présentent les services gouvernementaux disponibles, principalement à Services Québec qui est responsable d'Emploi-Québec. On retrouve aussi des fiches sur nos services syndicaux, dont une sur les formations économiques offertes à la FTQ, une sur le Service Urgence-emploi ainsi qu'une sur les services du Fonds de solidarité de la FTQ,

un allié important

pour notre travail de

protection des emplois.



exercice d'évaluation du fonctionnement de notre entreprise, ce qui peut aider un syndicat local à trouver des signes ou des situations présentes dans le milieu de travail ou à l'extérieur de l'entreprise qui peuvent constituer une menace pour les emplois. Un guide plus élaboré sera d'ailleurs bientôt disponible à la FTQ pour réaliser un diagnostic en profondeur de l'entreprise.

On peut se procurer gratuitement le Guide d'action pour l'emploi en s'adressant au service de l'éducation de la FTQ ou au Service Urgenceemploi du CRFTQMM.

#### LES CONSEILS RÉGIONAUX EN ACTION

Tout au long de l'année, les conseils régionaux de la FTQ sont en action pour soutenir les luttes de la FTQ et de ses syndicats affiliés. Voici un aperçu des dernières nouvelles en rafale.

## Journée internationale des femmes

Sur le thème *Féministes tant qu'il le faudra!* la Journée internationale des femmes a été soulignée aux quatre coins du Québec!

#### Des 5 à 7 populaires



En Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, plus de 80 personnes ont participé à l'événement auquel a pris part la première mairesse de Rouyn-Noranda, Diane Dallaire.

Le conseil régional a également tenu à souligner le travail exceptionnel de Louiselle Luneau en lui remettant un prix qui portera désormais son nom et sera remis chaque 8 mars à une femme qui, comme elle, aura contribué par ses actions à faire avancer la cause des femmes.

Un merci spécial à Manon Leclerc et à Sonia Charette, respectivement responsable à la condition féminine et présidente du conseil régional



Au Conseil régional FTO Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, la directrice générale de Centraide Bas-Saint-Laurent, Eve Lavoie, est venue parler de l'importance de la place des femmes dans la société. Nul doute que par sa voix, sa participation et son leadership... elle fait partie du changement.

Sur la photo, Yanick Proulx, président du conseil régional FTQ lui remet un laminé.



Plus de 75 personnes se sont donné rendez-vous au 5 à 7 du Conseil régional FTQ Outaouais. Merci à la porte-parole et vice-présidente Lise Gauvreau qui a parlé de la lutte à poursuivre pour faire avancer les droits des femmes. Merci également à la sommelière Claudine Collin, nouvellement retraitée, d'être encore une fois fidèle au poste et à l'adjointe du conseil, Francine Bourré, pour l'organisation de cette magnifique soirée.



Le Conseil régional FTQ Haute-Yamaska a profité de l'occasion, en présence de quelque 80 personnes, pour rendre hommage à la militante Chantal Lalancette, présidente des Métallos 9414 en lui remettant le prix reconnaissance Paule-Ange-Néron.

Le comité de condition féminine de la FTQ LAURENTIDES-LANAUDIÈRE a invité Mariette Gilbert, représentante de l'AFEAS de Laval à la table de concertation de Laval en condition féminine, qui a donné une conférence sur le thème: Vivre en union de fait sans s'appauvrir.

Amandine Duhil de l'Association syndicale des travailleurs étudiants et travailleuses étudiantes de l'UQTR-AFPC a présidé l'activité du Conseil régional FTQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC à laquelle ont participé les sections locales affiliées.

La place des femmes dans les entreprises et les améliorations qui ont durement été acquises au fil du temps ont été au cœur des échanges. Quelques participantes qui travaillent dans des milieux traditionnellement masculins ont parlé de leur intégration et ont raconté leurs expériences de travail.

Madame Duhil a profité de l'occasion pour relancer le comité *Conditions de vie et de travail des femmes.* Mentionnons aussi la présence de membres de la section locale 1209 d'Unifor de l'entreprise Delastek qui ont eu droit aux félicitations de tous pour leur courage et leur ténacité à faire valoir leurs droits pendant les trois années d'une grève qui se termine enfin. Dans QUÉBEC
ET CHAUDIÈREAPPALACHES, plus
d'une cinquantaine
de personnes se sont
réunies au restaurant le
Bistrol pour souligner
l'événement dans une
atmosphère festive.

Accompagnées d'un duo musical, cinq militantes du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches ont pris la parole pour parler des luttes que les femmes ont menées tout au long de ces années et qu'elles mènent encore aujourd'hui pour éliminer les inégalités.

Merci à France Paradis et Audrey Poitras du syndicat Unifor, Louise Lefèvre des TUAC 500, Héloïse Varin du STEP et Sarah Catherine Larouche du bureau d'avocat Phillion Leblanc Beaudry de Québec pour ces témoignages très à propos.

Au Conseil régional FTQ ESTRIE, une soixantaine de personnes étaient présentent pour rencontrer l'auteure et conférencière Blandine Soulmana qui a livré un vibrant témoignage portant sur la résilience ou la capacité de rebondir, d'où l'importance de parler de sa souffrance.



#### Tirage au profit de Centraide Outaouais



C'est le 8 mars dernier que s'est terminé une autre belle campagne du Conseil régional FTQ Outaouais au profit de Centraide Outaouais. Les 1000 billets disponibles ont tous trouvé preneur.

Les profits amassés ont permis de remettre un montant de 7300\$ à Nathalie Lepage, Carole Villeneuve, Christelle N. Mpiouang, Josée Lortie et Jocelyn Cousineau de Centraide Outaouais en présence des membres de l'exécutif du Conseil régional FTQ Outaouais.

Félicitations aux gagnantes et gagnants et merci d'avoir participé à cette importante collecte de fonds. Ensemble, nous avons contribué à aider des gens qui aident des gens.

#### «De l'argent pour le "trou noir", mais Québec devra adapter ses programmes d'aide.»

– Alain Harrisson, conseiller régional FTQ Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

De nouvelles mesures ont été annoncées lors du dernier budget fédéral pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses qui sont victimes de ce que l'on désigne couramment le «trou noir».

Le «trou noir» est une période d'interruption de prestations d'assurance-emploi avant que des travailleurs ou des travailleuses (œuvrant principalement dans des secteurs saisonniers) puissent être rappelés au travail. Cette interruption place ces gens souvent dans une situation financière précaire.

«[...] Emploi et Développement social Canada réaffectera un montant de 10 millions de dollars [6,5 millions pour le Québec] à même les ressources ministérielles existantes dans le but d'offrir immédiatement un soutien du revenu et une formation aux travailleurs touchés. Ces mesures doivent contribuer à faire en sorte que les travailleurs en chômage des industries saisonnières du Canada aient accès aux mesures de soutien dont ils auront besoin, quand ils en auront le plus besoin.» [page 62 du budget]

Cependant, à Québec, mandaté pour gérer ce budget, les programmes ne sont pas prêts. Ce qu'on propose aux chômeurs et chômeuses, c'est de l'aide de dernier recours. On dirige les chômeurs et chômeuses au centre local d'emploi ou on leur propose de s'inscrire à l'aide sociale, ce que dénonce la FTQ de la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

La Coalition sur l'assurance emploi du Bas-Saint-Laurent, dont font partie Action Chômage Kamouraska inc., le Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CCBSL–CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), avait lancé un cri d'alarme au gouvernement de Justin Trudeau, afin que soit adoptée, dans les plus brefs délais, une mesure d'exception pour la région. La Coalition réclamait l'ajout de 10 semaines de prestations aux 14 semaines de base déjà prévues à la loi.

«On a salué les nouvelles mesures de soutien qui seront mises en place pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses qui sont dans une situation très difficile. On a appris que ce sera les CLE (centres locaux d'emploi) qui s'occuperont d'accueillir les demandes. Malheureusement, on constate que les CLE ne sont pas prêts à faire face à la situation. Il faut que cet ajout financier vienne directement en aide aux gens du Bas-Saint-Laurent et que cette aide soit suffisante », affirme le conseiller régional de la FTQ au Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Alain Harrisson.

En effet, depuis quelques mois, le Bas-Saint-Laurent présente le taux de chômage le plus bas de toute son histoire moderne. Entre décembre 2017 et mars 2018, le taux de chômage de la région a diminué de 1,4%. Ainsi, il est passé de 6,7% en décembre 2017 à 5,3% pour la période du 11 mars au 7 avril 2018. Pourtant, le Bas-Saint-Laurent a perdu plus de 2000 emplois dans la dernière année et l'industrie saisonnière tourne au ralenti durant la période de septembre à avril.

La Coalition demande un portrait plus juste de la réalité de l'emploi au Bas-Saint-Laurent qui serait plus représentatif de la conjoncture économique et sociale de la région et permettrait de déterminer avec plus de justesse la durée des prestations d'assurance-emploi.

#### La FTQ, grande lauréate pour le rayonnement de la langue française

Le 19 février dernier, dans le cadre d'une rencontre d'information et d'échanges portant sur la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Marie Montpetit, a décerné à la FTQ une reconnaissance pour sa campagne de sensibilisation pour une francisation plus efficace lancée en avril 2017.



La FTQ est ainsi désignée comme grande lauréate dans la catégorie Rayonnement de la langue francaise.

Rappelons que cette campagne visait trois secteurs est de grande importance:

- la thématique Carburez à l'efficacité, travaillez en français;
- Secteur des télécommunications dont le thème Pour une meilleure réception, travaillez en français était particulièrement

Cette opération de promotion se voulait inno-

les milieux de travail et

Merci à l'équipe

Vous pouvez télécharger le matériel de la campagne à l'adresse suivante: languedutravail.org/

d'activités où la francisation

- Secteur de l'aérospatial avec la thématique Prenez de l'altitude, travaillez en français; Secteur automobile avec
- accrocheur.

vante puisqu'elle s'adressait à la fois aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux employeurs des industries en question. L'objectif étant de promouvoir les avantages d'agir en prévention en matière de francisation des milieux de travail. Évidemment, la campagne était diffusée dans

rappelait la nécessité pour les travailleurs et travailleuses d'opter pour des manuels, des logiciels et des formations en français pour des raisons d'efficacité, de rendement et de bien-être au travail.

d'Upperkut qui a conçu cette campagne pour le compte de la FTQ.

travaillez-en-francais.

#### Les travailleuses domestiques ont des droits!

En 2011, à la suite d'une mobilisation historique des groupes syndicaux et de défense des droits des travailleuses domestiques dans plusieurs pays du monde, les pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont voté en majorité en faveur de la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques. Il est grand temps que le gouvernement canadien reconnaisse le statut de travailleuses des travailleuses domestiques et s'engage à faire valoir leurs droits, en toute égalité. À cette fin, il est essentiel de bâtir un vaste appui populaire. C'est pourquoi le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Comité québécois femmes et développement (CQFD) - AQOCI et plusieurs partenaires ont lancé une pétition demandant

que le Canada montre concrètement son engagement féministe en ratifiant cette convention. Au Canada, depuis le

milieu des années 1950, les travailleuses domestiques, en grande majorité des personnes racisées provenant de l'immigration, ont marqué le développement économique du pays, sans jamais bénéficier de la reconnaissance qui leur était due, leur travail demeurant le plus souvent invisible et peu valorisé socialement. Les politiques à leur égard ont généralement visé à exploiter leur force de travail et non à défendre leurs droits. Aujourd'hui, on dénombre environ 25000 de ces travailleuses au Québec et 150000 au Canada. Ailleurs dans le monde, l'OIT estime qu'il y a entre

15,5 millions d'enfants et une très grande majorité de filles et de femmes. Ces femmes sont vulnérables à l'exploitation, à la discrimination raciale, au harcèlement sexuel et psychologique, aux violences, aux viols, à de graves atteintes à leur droit de se déplacer librement, bref, à l'esclavage moderne.

#### Signez la pétition!

Entre le 5 mars et le 16 juin, nous aurons besoin de l'appui des syndicats affiliés de la FTQ et de leurs membres afin de faire signer la pétition; de faire connaître la situation des travailleuses domestiques; de convaincre les députés fédéraux

Ensemble, soyons solidaires, disons NON à l'esclavage moderne et OUI aux droits des travailleuses domestiques!

Pour signer la pétition : www.ciso.qc.ca.



67 et 100 millions

domestiques, dont

de travailleuses

La présidente du syndicat national des travailleuses du foyer (ou logis, «hogar», SINACTRAHO) du Mexique, Marcelina Bautista, entourée des participants et participantes au stage intersyndical du CISO au Mexique en décembre dernier.

LA FTQ EST FIÈRE DE TE CONVIER AU

19, 20, 21 septembre 2018 - Station touristique Duchesnay

#### LE DÉFI IMPRO FDA

Québec.

#### Le 1er mai au Club Soda

Devant une assistance nombreuse

réunie au Fonds de solidarité FTQ

dans le cadre des activités entourant

la S*emaine du français*, l'auteure Kim

Thuy est venue parler de son amour

capté son auditoire par son récit de

vie et sa joie de vivre parmi nous au

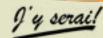
pour la langue française. Elle a

C'est pour répondre aux besoins sans cesse grandissants que la Fondation des artistes (FDA) tient son premier Défi Impro FDA présenté par la Caisse de la culture le 1er mai au Club Soda, événement pour lequel la Ligue nationale d'improvisation (LNI) prête généreusement ses installations, dont la célèbre patinoire!

#### Quand le monde des affaires s'improvise artiste

Présenté pour la toute première fois dans une formule qui marie le monde des affaires à ceux de la culture et du sport, l'événement se dessine déjà pour être un franc succès. Lors de cette soirée, deux équipes de gens d'affaires s'affronteront sur la même patinoire





que les professionnels de la LNI. La première équipe sera dirigée par nul autre que Michel Bergeron, ancien instructeur des Nordiques et des Rangers de New York. Face à elle, la seconde

équipe sera pilotée par Yvon Lambert, ancien glorieux membre des Canadiens de Montréal Ils seront secondés par les remarquables comédiennes Guylaine Tremblay et Chantal Lamarre, qui agiront en tant qu'entraîneuses adjointes et improvisatrices. Le match sera arbitré par l'inimitable Yvan Ponton.

#### Types de participation à l'événement

Faire une COMMANDITE Isabelle Brien: communications@gmmq.com

Acheter des BILLETS: 150 \$ l'unité communications@gmmq.com

-Une table de 8 à 1200 \$ ou -Une table de 8 VIP à 1700 \$ communications@gmmq.com

Acheter des TABLES

Faire un DON au Fonds Jean-Carignan www.gmmq.com

#### **Le CAMP DES JEUNES c'est: LE RASSEMBLEMENT ANNUEL** pour les membres de 35 ans et moins de tous les secteurs d'activité de la FTQ. » Trois jours d'Échanges, de Débats, et de Conférences » Un MOMENT EXCEPTIONNEL pour approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques actuels et des préoccupations syndicales! C'est premier arrivé, premier servi! Fais vite! Les places sont limitées. \*Formulaire d'inscription au verso\* $\langle \rangle \rangle$

« Les rencontres personnelles et les idées débattues pendant le camp m'on vraiment fait voir mon expérience syndicale d'une autre manière. Je le

Coprésident du comité des



# À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MARS-AVRIL 2018

#### LA COUR SUPRÊME ENDOSSE LA POSITION SYNDICALE

## Décision importante en droit du travail portant sur l'obligation d'accommodement : CNESST c. Caron, 2018 CSC 3

C'est le 1er février 2018 que la Cour suprême du Canada a rendu sa décision traitant de l'obligation d'accommodement de l'employeur envers une victime d'une lésion professionnelle qui conserve des limitations fonctionnelles.

La Cour suprême du
Canada maintient la
décision de la Cour
d'appel du Québec, en
réitérant l'obligation pour
l'employeur d'accommoder
une victime d'une lésion
professionnelle. Elle
confirme le devoir de
la CNESST et du TAT
d'examiner si le travailleur
a été correctement
accommodé par
l'employeur.

#### Les faits

Monsieur Caron est éducateur dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle. Il subit un accident de travail le 20 octobre 2004. Il s'inflige alors une épicondylite du coude gauche qui sera reconnu par la CSST (devenue CNESST). L'employeur lui propose une assignation temporaire qu'il accepte. Il sera affecté dès le lendemain en tant que chef d'équipe sur le quart de nuit. Ce travail implique aucun contact physique avec les bénéficiaires. Deux ans plus tard, soit en octobre 2006, la lésion est consolidée avec une atteinte permanente et des limitations fonctionnelles. Il travaille en assignation temporaire pendant plus de trois ans soit jusqu'en octobre 2007.

En mars 2007, la CSST entame le processus de réadaptation. Le 19 octobre 2007, elle décide que le travailleur est capable de reprendre son emploi prélésionnel. Le 15 janvier 2008, l'employeur conteste la décision prétextant que monsieur Caron, en raison de ses limitations fonctionnelles, est incapable d'exercer son emploi prélésionnel.

Le 13 novembre 2009, la CLP infirme la décision de la CSST et déclare que le travailleur est incapable d'exercer son emploi prélésionnel et retourne le dossier à la CSST afin qu'elle reprenne le processus de réadaptation. Cette décision est confirmée en révision pour cause.

En avril 2010, la CSST déclare qu'il n'a pas d'emploi convenable disponible chez l'employeur.

En mai 2010, le syndicat demande à la CSST de reprendre le processus de réadaptation en respectant l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne (Charte). La prétention du travailleur est qu'il est en mesure d'occuper un emploi de chef d'équipe, soit le poste occupé pendant l'assignation temporaire et le poste d'éducateur adapté à sa condition.

#### Les décisions

La CLP 2012 QCCLP 3625 saisie du dossier a omis de trancher la question sous prétexte qu'elle n'a pas le pouvoir d'imposer un devoir d'accommodement à l'employer et déclare que le droit au retour au travail est expiré aux termes de l'article 240 LATMP.

La Cour supérieure du Québec, 2014 QCCS 2580 (CanLII), en révision judiciaire, juge que la décision de la CLP est déraisonnable, car elle a omis de déterminer si le travailleur a été victime d'une discrimination illicite fondée sur un handicap et si l'employeur a exercé son devoir d'accommodement avant de décider qu'il n'existe pas d'emploi convenable. La décision de la CLP est annulée et le dossier retourné à la CLP afin qu'elle tienne compte du droit à l'égalité contenu dans la Charte.

De plus, la Cour conclut que la CLP doit instruire à nouveau l'affaire pour décider aussi si l'article 240 de la loi est rendu inopérant par l'article 52 de la Charte québécoise. L'article 52 se lit comme

suit:

52. Aucune disposition d'une loi, même postérieure à la Charte, ne peut déroger aux articles 1 à 38, sauf dans la mesure prévue par ces articles, à moins que cette loi n'énonce expressément que cette disposition s'applique malgré la

La CSST conteste cette décision.

Charte.

La Cour d'appel du Québec, 2015 QCCA 1048 (CanLII), a tiré une conclusion semblable puisqu'elle juge que le travailleur qui conserve des limitations fonctionnelles de sa lésion professionnelle doit être considéré comme un handicapé au sens de la Charte. Ce dernier doit être protégé contre toute discrimination. Conformément à la Charte, il peut bénéficier d'un accommodement par l'employeur dans le but de maintenir son emploi. Il est de la responsabilité de l'employeur d'entreprendre la démarche et de trouver une solution, sans toutefois lui imposer de contraintes excessives.

En effet, l'employeur doit tenter de trouver une mesure d'accommodement raisonnable. Son obligation de trouver un emploi convenable lui dicte d'analyser les accommodements possibles pour offrir au travailleur un poste respectant ses limitations fonctionnelles.

De plus, la Cour d'appel examine la question du délai d'exercice du droit au retour au travail contenu dans la LATMP. Elle déclare que la CLP doit procéder à un examen individualisé de la situation du travailleur en application de la Charte. Par conséquent, le délai de deux ans constitue un facteur à considérer sans pour autant être déterminant.

L'appel de la CSST est donc rejeté. La CSST demande l'autorisation de se pourvoir devant la Cour suprême du Canada et l'obtient.

La Cour Suprême du Canada, *2018 CSC 3*  (CanLII), détermine que malgré que la loi ne traite pas expressément du devoir d'accommodement contenu dans la Charte, ce droit s'applique à un travailleur victime d'une lésion professionnelle.

La Cour suprême déclare que toutes les lois du Québec, dont la LATMP, doivent être interprétées en conformité avec la Charte.

Ce caractère supralégislatif de la Charte impose cette obligation à l'employeur et à la CSST. La CLP doit vérifier si cela a été fait de façon légale.

La Cour suprême déclare :

[35] «L'obligation d'accommodement étant l'un des principes centraux de la Charte québécoise, elle s'applique donc à l'interprétation et à l'application des dispositions de la loi auébécoise sur les accidents du travail. Il n'existe aucune raison de priver auelau'un aui devient invalide par suite d'un accident du travail des principes applicables à toutes les personnes invalides, notamment du droit à des mesures d'accommodement raisonnables.»

La Cour suprême réitère que le TAT possède le pouvoir de réparation exclusif en ce qui concerne le droit à la réintégration, à un emploi équivalent ou à un emploi convenable. Par conséquent, celui-ci

a le pouvoir d'imposer à l'employeur des mesures d'accommodement.

Le Cour suprême rejette donc le pourvoi et retourne le dossier au TAT pour qu'il décide si l'obligation d'accommodement a été respectée et, dans la négative, si le délai de prescription fait obstacle à toute réparation dans les circonstances.

La décision de la Cour suprême aura un impact important sur le processus de réadaptation et, par conséquent, sur la détermination de l'emploi convenable.

C'est clair que désormais les employeurs devront faire l'exercice pour tenter d'accommoder les victimes de lésions professionnelles qui conservent des limitations fonctionnelles. S'ils ne le font pas, les travailleurs et les travailleuses pourront contester au TAT.

Les syndicats vont s'assurer qu'aucun travailleur ou qu'aucune travailleuse apte à exercer un emploi convenable ou adapté ne soit exclu de son milieu de travail. D'autant plus qu'il existe une multitude de possibilités pour adapter les postes de travail.

Soulignons l'excellent travail de mesdames Josée Aubé, Céline Giguère et Julie Girard-Lemay qui ont fait des représentations pour le SCFP dans ce dossier à la Cour suprême. ■

#### Lancement d'un guide de retour au travail



Le 8 février dernier, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) a procédé au lancement du *Guide de retour au travail après un drame* qui s'adresse aux différents intervenants et intervenantes dans les milieux de travail. L'événement s'est tenu au Fonds de solidarité FTQ.

Ce guide se veut un outil informatif qui offre des conseils pour toutes les parties concernées lors du retour au travail d'un travailleur ou d'une travailleuse à la suite d'un drame concernant un membre de sa famille disparu ou assassiné.

«Les besoins exprimés par nos membres nous ont fait prendre conscience que la plupart des intervenants du marché du travail sont peu, voire pas du tout, informés des difficultés que rencontrent ces travailleurs. Certains membres ont témoigné de

tristes réalités. Nous avons alors pris conscience de l'urgence et de l'importance d'un tel outil afin de sensibiliser les employeurs et de valoriser un retour au travail réussi. Le guide fournit un éclairage précis concernant la compréhension des dommages collatéraux que subissent les proches de victimes. Il expose aussi les défis professionnels auxquels ces personnes doivent faire face lors de leur retour au travail. Enfin, le guide présente des conseils ainsi que les dispositions légales qui s'appliquent pour les victimes d'actes criminels», a expliqué la directrice générale de l'organisme, Nancy Roy.

La FTQ est partenaire dans ce projet auquel ont participé le conseiller Daniel Demers et la conseillère Rima Chaaban. Présent au lancement, le conseiller politique de la FTQ, Sylvain Martin, a salué le projet en précisant que la FTQ s'engageait à le diffuser largement. «Ce guide sera un outil précieux pour notre réseau d'entraide syndicale qui vient en aide aux collègues en difficulté. Il permettra aux délégués sociaux et aux déléguées sociales de poser les bons gestes avec plus d'humanité et d'efficacité.» Le guide est disponible au service de l'imprimerie de la FTQ.

#### Possibilité d'emprisonnement pour une négligence en santé et sécurité au travail

Un entrepreneur en construction a été reconnu coupable d'homicide involontaire à la suite d'actes de négligence en matière de santé et sécurité au travail.

Le triste incident a coûté la vie de Gilles Lévesque, enseveli dans une tranchée non sécurisée à Montréal en 2012. Plus de six ans plus tard, le juge Pierre Dupras a reconnu la culpabilité de l'entrepreneur Sylvain Fournier, et ce, au grand soulagement de sa famille et de ses proches.

La FTQ-Construction accueille favorablement le verdict et invite les entrepreneurs en construction à prendre acte du jugement. Cette jurisprudence confirmera, une fois de plus, que les entrepreneurs doivent assurer la sécurité de leurs

travailleurs et travailleuses en toutes circonstances.



Que le message soit clair:

la santé et sécurité sur les
chantiers n'est pas négociable
puisqu'elle peut avoir des
conséquences graves.

#### Santé mentale et organisation du travail : quelles actions du conseiller syndical et de la conseillère syndicale ?

C'est sur ce thème que se sont tenues, le 27 février à Montréal et le 1er mars à Québec, les journées de réflexion sur la santé mentale du Collège FTQ-Fonds. On sait depuis longtemps que le travail rend les gens malades. Sur le plan physique, mais aussi psychologique. Malgré ce constat bien documenté, les atteintes à la santé mentale au travail sont souvent perçues comme l'expression d'une faiblesse individuelle de travailleurs et de travailleuses fragiles.

Cette perspective théorique mène au développement de stratégies de prévention individualisées comme des formations à la gestion du stress, à la gestion des émotions ou encore à l'installation de lignes téléphoniques fournies par l'employeur afin de soutenir un ou une collègue qui semblerait en situation de fragilité. C'est ce qu'on appelle dans le jargon scientifique la prévention secondaire ou tertiaire. Des efforts constants ont été déployés au cours des dernières décennies dans les syndicats affiliés de la FTQ afin d'aider nos membres à se défendre devant les tribunaux pour faire reconnaître les lésions psychologiques à titre de lésions professionnelles, ainsi que pour aider nos membres aux prises avec divers problèmes de santé mentale.

C'est très bien ainsi et il faut continuer à le faire!
Cependant, pouvons-nous mieux agir à la source?
Puisque l'on parle ici de s'attaquer au droit de
gérance de l'employeur, on ressent souvent une
impuissance à agir en prévention sur ces questions.
Mais, justement, nous croyons que c'est sur ce
fameux droit de gérance que nous devons agir
pour stopper l'hémorragie, renverser la vapeur et
redonner du sens au travail.

#### Des stratégies de prévention

Nous avons également fait le constat qu'il existe dans l'organisation du travail de multiples facteurs contribuant à l'apparition de situations complexes qui mettent les travailleurs et les travailleuses sous tension et qui favorisent l'apparition de ces nouveaux troubles. Pour se saisir de cette problématique contemporaine et développer des stratégies de prévention efficaces, axées sur l'organisation du travail et non sur les caractéristiques individuelles des personnes, il est nécessaire de considérer le travail réel des travailleurs et travailleuses comme un objet d'analyse à part entière. Cette posture théorique nécessite de développer de nouvelles connaissances théoriques, mais aussi une perspective réflexive sur les pratiques de prévention existantes dans la structure actuelle.

À l'aide d'une approche ergonomique présentée et soutenue par l'ergonome Martin Chadoin, qui rédige sa thèse de doctorat sur ce thème, cette formation aura permis de développer des connaissances sur les atteintes à la santé mentale, sur les risques psychosociaux, sur les facteurs organisationnels de ces atteintes ainsi que sur la notion de travail et de son analyse.

Par des ateliers et des discussions en plénière, les quelque 80 participants et participantes inscrits à une de ces deux journées de formation ont pu faire le point sur leurs pratiques actuelles, leurs limites et leurs leviers. Les personnes présentes ont pu réfléchir aux perspectives de développement de pratiques prenant en compte les éléments théoriques proposés par Martin Chadoin.

L'évaluation des deux journées de formation nous a permis d'espérer que les participants et les participantes vont continuer d'agir sur les actions à mettre en place pour favoriser l'identification et la transformation des situations qui mettent les travailleurs et les travailleuses sous tension. Ces journées de formation ont également été une mine d'information pour les conseillers et conseillères du service de l'éducation: une synthèse des rapports des ateliers et des discussions a été rédigée et servira notamment au développement de nouveaux contenus de cours en matière d'organisation du travail et de prévention des problèmes de santé mentale.

Comme le soulignait une participante : « C'est la première fois qu'une journée de formation organisée par la FTQ aborde la problématique de la prévention des problèmes de santé mentale en milieu de travail par l'angle de l'ergonomie. Et d'après les commentaires que j'entends dans la salle, il me semble que c'est tout à fait valable comme approche. Je vais certainement tenter de mettre en pratique ce que j'ai appris dans cette formation. »

Nous espérons qu'elle ne sera pas la seule! ■

#### **RENAUD-BRAY**

#### Le syndicat gagne en Cour supérieure

caissiers et caissières de la succursale de la rue Saint-Denis de la librairie Renaud-Bray peuvent pousser un soupir de soulagement. Après des années de saga juridique, le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 574 (SEPB-574), représenté par Me Kathleen B.-Bourgault, a obtenu gain de cause en Cour supérieure.

#### Rappel des faits

Le 14 août 2014, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) émettait une dérogation contre l'employeur Renaud-Bray, succursale Saint-Denis, parce que ce dernier ne mettait pas de chaises ou de bancs à la disposition des libraires et des caissiers et caissières alors que la nature du travail le permettait.

Le 27 janvier 2017, la juge du Tribunal administratif du travail (TAT) Marie-Anne Roiseux a réfuté toutes les prétentions de l'employeur en rejetant la requête en révision et en maintenant la dérogation émise par la CNESST.

Cette bataille juridique, menée au nom des employés et employées de la succursale Saint-Denis, aurait logiquement pu s'appliquer à l'ensemble des salariés des autres succursales exerçant des fonctions de même nature. Malheureusement, l'employeur n'appliquera pas cette décision aux autres succursales, forçant du même coup le syndicat à déposer des plaintes et à demander à la CNESST d'envoyer des inspecteurs dans chacune de celles-ci. Les inspecteurs ont émis des avis de dérogation obligeant l'employeur à rendre disponible des bancs aux libraires et aux caissiers et caissières dans une quinzaine de

«IL S'AGIT D'UNE **VICTOIRE IMPORTANTE POUR LES TRAVAILLEURS** ET TRAVAILLEUSES. IL EST DIFFICILEMENT CONCEVABLE QUE DES SOMMES ET DES ÉNERGIES PAREILLES SOIENT ENGOUFFRÉES DANS DES SAGAS JURIDIQUES AFIN D'EMPÊCHER DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES D'AVOIR ACCÈS À DES BANCS LORSQUE LA NATURE DU TRAVAIL LE PERMET. **CERTAINS EMPLOYEURS** SE COMPORTENT COMME AU SIÈCLE DERNIER!»

– Alain Dugré, secrétaire-trésorier du SEPB-574 et responsable santé et sécurité. succursales. L'employeur contestait son obligation de mettre des bancs accessibles dans une quinzaine de dossiers devant le TAT. Le 19 mars 2018, l'employeur s'est désisté de toutes ses contestations devant le

Comme on pouvait s'y attendre, Renaud-Bray a également décidé d'aller en révision judiciaire dans le cas de la décision de la succursale de la rue Saint-Denis.

#### Décision de la Cour supérieure

Le 28 février dernier, le juge Donald Bisson a rendu une décision dans laquelle il conclut que «le Tribunal est d'avis QUICAE

Me Kathleen B.-Bourgault et Alain Dugré

que la décision du TAT est raisonnable et que la demande de pourvoi en contrôle judiciaire de Renaud-Bray doit être rejetée».

Le Tribunal maintient donc la décision du TAT indiquant que «la possibilité pour les travailleurs d'avoir accès à des bancs est nécessaire pour protéger leur santé et assurer leur sécurité et leur intégrité physique » et déclare que l'inspectrice de la CNESST était justifiée d'émettre l'avis de correction. ■



#### Les principaux motifs de la décision du TAT

L'interprétation des mots «*la nature du travail*» de l'article 170 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

L'employeur alléguait que la nature du travail comprenait l'aménagement des lieux du travail et que si cet aménagement ne permettait pas l'utilisation d'un banc, alors la nature du travail ne le permettait pas.

Le Tribunal ne retient
pas que l'aménagement
des lieux du travail ou
du poste de travail fait
partie de la nature du
travail pour contrer
l'obligation de mettre
des bancs à la disposition
des travailleurs et
travailleuses.

#### La nécessité d'avoir des bancs

L'employeur alléguait qu'en l'absence de risque pour la santé, il n'était pas nécessaire d'installer des bancs. Le Tribunal ne retient pas cet argument, et ce, pour les raisons suivantes:

En édictant l'article 170 du RSST, (...) «le législateur a déterminé que la possibilité pour les travailleurs d'avoir accès à des bancs est nécessaire pour protéger leur santé et assurer leur sécurité et leur intégrité physique» (par. 47 de la décision); L'article 170 du RSST ne vise pas les situations où la nature du travail l'exige, mais quand la nature du travail le permet. Les termes utilisés «lorsque la nature du travail le permet» «plaident en faveur d'une interprétation large de cette obligation et n'imposent pas une obligation de démontrer un risque ou un danger pour la santé pour que le règlement soit

appliqué» (par. 49 de la

décision);

L'application de ce règlement n'est pas subordonnée à la démonstration d'un travail statique.

#### Les droits de gérance et les pouvoirs du Tribunal

L'employeur avait réaménagé les lieux de travail sans tenir compte de l'avis de dérogation de l'inspectrice. Le TAT avait alors conclu que le droit de gérance doit s'exercer dans le respect de la loi et la réglementation de la santé et sécurité du travail et que l'employeur doit faire les modifications des lieux de travail afin que l'usage des bancs soit efficace. L'employeur ne peut réaménager les lieux de travail pour faire fi de la réglementation sous prétexte de son droit de gérance.

#### **BANQUE LAURENTIENNE**

Une victoire importante pour le syndicat!

Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a dévoilé, le 14 février dernier, les résultats d'un vote tenu auprès des employés et employées de la Banque Laurentienne sur le maintien du syndicat. Rappelons que ce vote, qui s'est déroulé à la fin du mois de janvier, était jusqu'alors toujours sous scellés.

Un résultat éloquent et convaincant.

Une très forte majorité a appuyé le maintien du syndicat.

Personnes ayant voté: 1305

- ■Pour le maintien: 800
- Pour la révocation : 502
- Abstention: 3

C'est dans une proportion de 61,4 % que les votants ont choisi d'être représentés par la section locale 434 du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-434), et ce, malgré la campagne de désyndicalisation menée durant plusieurs mois par la Banque Laurentienne.

«Nous entamons les négociations en souhaitant que l'employeur soit moins intransigeant et arrogant avec les employés et le syndicat», déclare la présidente par intérim du SEPB-434, Sophie Drouin.

«Il s'agit d'une victoire importante, mais nous ne devons pas baisser les bras, car nous avons beaucoup de pain



sur la planche avec la restauration entamée par la Banque et ses effets potentiels sur les emplois», ajoute-t-elle. La section locale remercie chaleureusement toutes les personnes qui, tout au long de cette aventure, ont donné un coup de main pour tenir les membres informés

et qui ont bravé le froid pour manifester leur solidarité.

«Nous sommes une grande famille et nous le prouvons chaque jour, le syndicalisme n'est pas juste une convention», conclut Sophie Drouin.

Ma convention collective, j'y tiens!

Mon syndicat, j'y tiens!
■

manœuvres patronales

de grève. Finalement, la

doit être revue alors que

de nos jours, de plus en

plus d'emplois peuvent

notion d'établissement

présence de briseurs

pour camoufler la

#### L'IRÉC: étudier le Québec

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) collabore régulièrement aux pages Actualités du *Monde ouvrier*.

Lorsqu'il fonde l'IRÉC en 1999, Jacques Parizeau déclare que «le néolibéralisme est allé assez loin et qu'il y a un besoin de renouvellement des idées ». Le directeur de l'Institut de l'époque, Jean Labrecque, indique qu'«il y a des solutions de rechange au discours dominant qui réclame entre autres une diminution importante de la taille de l'État ». Selon l'Institut, la mondialisation des marchés affaiblit le pouvoir des États et la capacité des gouvernements à intervenir et à résoudre les problèmes causés par la libéralisation.

De plus, l'IRÉC constate qu'au fil des ans, ce sont des institutions étrangères au Québec – et bien souvent indifférentes à la recherche qui s'y fait ou à la réflexion spécifique qui l'alimente – qui se sont imposées. Elles ont façonné les outils qui servent à produire une lecture de la réalité québécoise et ce sont bien souvent leurs



rapports de recherche en tous genres qui servent à diriger les projecteurs sur des questions d'importance stratégique à moyen et long terme. Elles produisent une foule de diagnostics sur nos programmes sociaux, sur la productivité de nos entreprises, sur la pertinence des fonds de travailleurs, sur le «fardeau» de la syndicalisation et des lois du travail, etc., diagnostics qui occupent une place démesurée dans les débats publics au Québec. Ces rapports mettent de l'avant des logiques de normalisation qui cherchent à pousser davantage l'intégration continentale et à éroder tout ce par quoi la société québécoise y échappe ou s'en distingue.

De nombreux intervenants l'ont souvent déploré, ces études produites par des institutions étrangères ne se donnent généralement pas la peine d'utiliser la recherche produite ici en français. Les travaux élaborés par des chercheurs les mieux au fait des sensibilités et des réalités de notre milieu y sont trop souvent ignorés ou marginalisés. Des connaissances précieuses ne sont pas utilisées à leur pleine valeur, des points de vue sont négligés et des compétences restent dans l'ombre, privées d'audience et en marge de circuits qui pourraient accroître leur influence et leur rayonnement.

#### Une affaire de solidarité

se faire à peu près

n'importe où.

«L'aboutissement de ce conflit n'aurait pas été possible sans le soutien du mouvement syndical, je tiens à remercier tout le monde», a indiqué le confrère Gagné. Unifor a rappelé que des milliers de dons et d'appuis ont été faits aux grévistes tout au long du conflit, dont plusieurs provenant des syndicats affiliés à la FTQ.

La grève chez Delastek perdurait depuis le 1er avril 2015. ■

\* Unifor, section locale 1209 et Delastek inc., 2018 QCTAT 1136 (CanLII) et Unifor, section locale 1209 et Delastek inc., 2016

#### FIN DU CONFLIT ENTRE UNIFOR ET DELASTEK

#### Une leçon de courage et de ténacité

Le 9 mars dernier, une entente sur le protocole de retour au travail et le recours à l'arbitrage de différend auront finalement permis de mettre un terme à la grève des membres de la section locale 1209 du syndicat Unifor chez Delastek. «Je tiens à souligner la détermination et le courage dont nos membres ont fait preuve depuis le début du conflit, soit pendant 1073 jours ou 2 ans, 11 mois et 8 jours! Le prochain défi sera de bâtir des relations de travail saines au sein de l'entreprise», a commenté le directeur québécois d'Unifor, Renaud Gagné.

Ce règlement aura été possible à la suite de deux jugements\* rendus au début du mois de mars qui ont donné raison au syndicat. L'un portant sur le recours aux briseurs de grève et l'autre contestant les 22 congédiements effectués par l'employeur. Ainsi,

suspens seront soumis à l'arbitrage y incluant les clauses relatives au monétaire. Le cœur du conflit de travail – à savoir la détermination du moment où le travail passe de la recherche et développement à celui de la production – devra aussi être décidé par l'arbitre. Le protocole de retour au travail prévoit le rappel de 25 salariés en trois phases.

#### Des dispositions anti-briseurs de grève qui manquent de mordant

Pour le syndicat, la durée de ce conflit démontre le manque d'efficacité des dispositions légales en matière de briseurs de grève. « On ne peut pas avoir un rapport de force efficace lorsque des scabs font le travail des grévistes. D'ailleurs, aussitôt qu'on a eu la décision qui ordonnait à Delastek de ne plus recourir aux services de

15 personnes identifiées comme des scabs, le conflit s'est réglé en cinq jours, c'est tout dire», a indiqué le dirigeant syndical. «Ce n'est pas normal que les inspecteurs du gouvernement doivent poireauter à la porte des lieux de travail pendant des heures», a donné en exemple le confrère Gagné.

Unifor demande notamment à ce que les inspecteurs du ministère du Travail puissent filmer leurs visites afin de faciliter la mise en preuve par la suite. Il faudrait aussi que les rapports des inspecteurs fassent preuve de leur contenu. Ainsi, le fardeau reviendrait à l'employeur de contester les faits et les conclusions des inspecteurs. Par ailleurs, les inspecteurs devraient avoir accès aux lieux de travail sans délai, aussitôt qu'ils se présentent, et ce,

# les points toujours en recourir aux services de dans le but d'éviter les QCTAT 4489 (CanLII)

#### Des choix fondamentaux

C'est pourquoi l'IRÉC s'inscrit dans l'espace public québécois en tant qu'un institut de recherche progressiste appelé à intervenir dans les débats, à produire et à diffuser des études rigoureuses en lien avec la promotion d'alternatives crédibles et bien ancrées dans la défense et la construction du modèle québécois. Ses choix fondamentaux sont clairs:

- •Un engagement à soutenir et à promouvoir une économie plurielle;
- Une reconnaissance de l'importance du rôle déterminant de l'État et des politiques publiques dans la structuration de tous les aspects du développement;
- •Une adhésion aux valeurs de justice sociale et d'équité dans la production et le partage de la richesse.

#### ... dans les grands domaines d'intérêt suivants :

- L'adaptation de l'économie du Québec aux réalités de la mondialisation;
- Le développement local et régional en lien avec l'occupation du territoire;
- Le développement de la finance responsable et le contrôle des leviers stratégiques;
- Le rôle des services publics dans l'économie;
- La place et le rôle de l'économie sociale dans le modèle québécois;
- Les problématiques environnementales et l'adaptation de l'économie aux exigences du développement durable;
- L'impact des politiques publiques sur le bien-être des populations.

Ainsi, l'IRÉC est un organisme à caractère scientifique. Son objectif est d'appuyer et d'encourager la recherche en économie tant générale que politique ou sociale afin de chercher, avec d'autres, les meilleures voies de réalisation du bien commun et une meilleure définition du rôle que doivent jouer les différents acteurs sur les scènes économiques locales et mondiales.

Pour en apprendre plus sur l'IRÉC et ses travaux (ou même pour y contribuer), consultez le site Web: **www.irec. net** ou suivez ses comptes Facebook (IREContemporaine) et Twitter (@IREC\_Recherche). ■

#### Le coin de l'entraide : une idée originale pour venir en aide à nos collègues

L'équipe de délégués sociaux et déléguées sociales (DS) de l'usine d'assemblage de camions lourds PACCAR, située à Sainte-Thérèse au nord de Montréal, a trouvé une façon originale de rejoindre les travailleurs et travailleuses tout en protégeant leur anonymat.

Après avoir consulté d'autres équipes d'entraide, dont celle d'Hydro-Québec, un constat clair s'est dessiné:



IMPLANTÉE EN 2003, L'ÉQUIPE DES DS COMPTE AUJOURD'HUI SIX PERSONNES DANS CETTE USINE DE PLUS DE 1 000 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES. les travailleurs et travailleuses qui vivent des difficultés personnelles ne sont pas enclins à parler de leurs problèmes, mais sont prêts à consulter pour s'en sortir si cette aide se fait à l'abri des regards et de façon confidentielle.

L'équipe a donc bâti Le coin de l'entraide, un tableau de type pigeonnier sur roues qui sert à la distribution de références en toxicomanie. dépression, séparation, deuil, jeu, problème financier, etc. L'autre côté du tableau sert à faire connaître des campagnes sur des sujets qui touchent les travailleurs et travailleuses comme la semaine de prévention

du suicide, la semaine

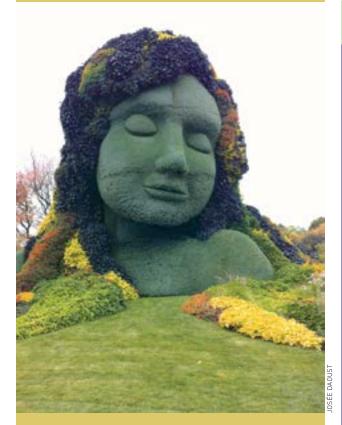
de lutte contre l'homophobie, la semaine de prévention des dépendances, etc.

À ce jour, plus de 1300 cartes de références et dépliants ont été distribués.

Bravo à l'équipe de délégués sociaux et déléguées sociales de PACCAR! ■

#### CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

#### Ça sent le printemps...



En 1929, le frère Marie-Victorin, professeur de botanique, rêve d'un grand jardin à Montréal. En 1931, il deviendra le fondateur du Jardin botanique de Montréal qui héberge maintenant une multitude de fleurs, de plantes et d'arbres et qui se classe parmi un des plus importants au monde. Le Jardin accueille aussi de belles expositions comme les Mosaïcultures qui lui ont valu plus d'un million de visiteurs en 2013.

# Bonne retraite à un grand défenseur de la santé et de la sécurité du travail

Jean Dussault prend une retraite bien méritée comme directeur du service de la santé et sécurité du travail (SST) de la FTQ.

En 1998, lors de son entrée à la FTQ, il se joint à l'équipe de l'éducation où il s'occupe en particulier de la formation des plaideurs et plaideuses, des responsables à la prévention, ainsi que des formateurs et formatrices en SST.

Formateur pendant près de 20 ans, il a été responsable de l'éducation pour le syndicat des machinistes (AIMTA) avant son arrivée à la FTQ. Il s'est également impliqué au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain comme membre du comité exécutif et comme responsable du comité SST. À la suite d'une formation de technicien en aérospatiale, Jean a travaillé 22 ans chez Rolls-Royce Canada où l'on fait la réparation et la révision de moteurs d'avion. Il y a occupé différentes fonctions syndicales: délégué, vice-président, membre du comité de négociation, etc. Mais son plus grand intérêt a toujours penché vers les dossiers de santé-sécurité et d'éducation syndicale. Il a agi à titre de représentant à la prévention et aussi comme représentant syndical afin de représenter les personnes accidentées du travail devant les tribunaux administratifs.

Dans le cadre de ses fonctions à la FTQ, Jean a participé à plusieurs comités réglementaires pour améliorer le sort de nombreux travailleurs et travailleuses. De plus, avec sa grande connaissance dans le domaine, il continue à faire avancer la recherche en participant en tant que membre au conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail.

La FTQ tient à remercier chaleureusement Jean pour tout le travail et son apport au dossier de la SST

#### LES MOTS QU'IL FAUT

#### **Erreur ou faute**

Faisant tous deux référence au sentiment de s'être trompé, *erreur* et *faute* sont des mots souvent confondus.

La différence, bien que subtile, n'en est pas moins présente: une faute c'est un manquement à une règle (morale, scientifique, artistique...), à une norme, alors qu'une erreur rien d'autre qu'une méprise, une action inconsidérée, voire regrettable, un défaut de jugement ou d'appréciation.

Ainsi commettra-t-on une faute de français, une faute de goût mais une erreur judiciaire.

Nous sommes responsables de nos fautes, en ce que nous sommes censés connaître les règles, les lois qui prévalent. En revanche, une erreur est le plus souvent commise de façon involontaire – sans intention délibérée, donc de bonne foi, par inattention, par maladresse, par oubli, par ignorance...

C'est ma faute, tout cela est arrivé par ma faute.

Cette décision précipitée fut une faute (= un manquement à la prudence).

Sauf erreur ou omission.

Induire quelqu'un en erreur (= l'amener à se tromper).

Source: http://parler-francais

# NORMAND BLOUIN

#### **Bonne retraite DO!**

Danielle Ouellet est entrée à la FTQ comme réceptionniste en juin 1979. Quelques années plus tard, elle joint le service de l'éducation où elle travaillera près de 25 ans. Tous les conseillers et toutes les conseillères qui ont travaillé avec elle en gardent le souvenir d'une collègue généreuse de son temps, drôle, toujours de bonne humeur et prête à aider tout le monde. Elle s'intéresse à tous les dossiers et croit à l'importance des valeurs syndicales, dont la solidarité. Elle a été élue à la vice-présidence du SEPB-574 pour l'unité FTQ de 2002 à 2007.

En 2007, elle devient l'adjointe du secrétaire général. Pour la FTQ, «DO» n'est pas une note de musique, mais la signature d'une collègue qui a travaillé 39 ans à la centrale!

Sur un vélo, en voyage et même en patins, Danielle pourra dorénavant pratiquer tous ses loisirs sans horaire ni restrictions. Profites-en bien! ■

#### C'est le temps de vous inscrire!

C'est sur le thème *Se réunir pour mieux agir* que se tiendra les 23 et 24 mai 2018 à l'hôtel Sandman à Longueuil le 28° Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ.

Ce séminaire annuel se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. Il permet notamment aux plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail.

Cette année, le séminaire vous propose de mieux connaître les enjeux légaux reliés à la légalisation prochaine du cannabis. Connaissons-nous bien les effets de ce dernier sur les humains? En plus d'en savoir davantage sur ce sujet, un survol de l'état du droit sur la question des drogues en milieu de travail est à l'ordre du jour. Le séminaire permettra aussi de nous informer des attentes des arbitres de griefs lors des auditions. Deux arbitres seront présents pour échanger avec les gens de la salle, pour répondre aux questions des participantes et participants et... pour relater quelques anecdotes sûrement savoureuses.

Nous aurons également l'opportunité d'entendre un avocat et conseiller syndical d'expérience qui vient tout juste de prendre sa retraite. Il donnera quelques trucs et conseils précieux qui pourront certainement nous être utiles pour notre travail syndical de représentation devant les tribunaux administratifs. Finalement, comme chaque année, nous pourrons nous mettre à jour sur les diverses décisions arbitrales importantes et les principaux jugements des tribunaux supérieurs rendus depuis le dernier séminaire.

Les conseillers et conseillères CRIA ou CRHA et les avocats et avocates qui le désirent pourront obtenir une attestation de participation à une formation reconnue selon les critères de la formation continue de leur ordre professionnel, moyennant un paiement supplémentaire de 50\$ au moment de l'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire: https://formation-syndicale.ftq. qc.ca/seminaire-droit-travail-larbitrage-degriefs-2018/.

On vous attend en grand nombre.

#### **CONFLITS FTQ AU 4 AVRIL 2018**

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
ABI	BÉCANCOUR	1030	MÉTALLOS-9700	2018-01-11 (LOCK-OUT)
VITERRA	MONTRÉAL	51	SCFP-5317	2108-01-30 (LOCK-OUT)
	_	_	_	

#### Budgets provincial et fédéral

SUITE DE LA UNE

L'analyse du budget révèle que les dépenses des grandes missions (santé, éducation, etc.) atteignent presque les 5 % en cette année électorale, mais retombe en austérité à moins de 3 % les années suivantes. « C'est consternant, cela fait en sorte que des secteurs vont rester sous-financés. Il est aussi désolant de voir ce gouvernement s'entêter à financer le Fonds des générations, de l'argent qui serait plus utile dans les services publics », déclare le président de la FTQ, Daniel Boyer.



#### Tout n'est pas sombre

Alors que Québec se prépare à faire connaître sa Stratégie nationale de la main-d'œuvre, le gouvernement a annoncé qu'il prévoit y investir 810 millions de dollars sur 5 ans. De l'argent qui doit être consacré au développement de la maind'œuvre de qualité, ce qui est une bonne nouvelle.

Les régions n'ont pas été oubliées. Plusieurs des mesures annoncées auront un impact structurant. Par exemple, des sommes seront investies dans la diversification économique et dans le renforcement des secteurs forestier et minier. Il y a aussi plusieurs projets d'infrastructures, comme la réfection des aéroports régionaux ou le prolongement de la route 138, qui sont au programme.

Du côté des PME, il faut mentionner les mesures visant à réduire leur fardeau fiscal. «Cependant, la FTQ aurait souhaité que le gouvernement n'emprunte pas la voie d'une baisse de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS), car elle finance un secteur névralgique du Québec: la santé», ajoute le président.

Québec a également annoncé qu'il va percevoir la TVQ auprès des entreprises numériques, ce qu'on appelle communément «la taxe Netflix». Il faut se réjouir également des investissements annoncés en culture, dans l'aide à la presse écrite, en environnement et pour la transition énergétique.

#### Au fédéral: des revendications syndicales entendues

Quelques semaines avant, c'est le gouvernement fédéral qui a fait connaître son budget. Des dossiers importants doivent évoluer de façon positive. D'abord, il y a l'assurance-emploi. Ottawa a annoncé un programme d'aide pour les travailleuses et travailleurs saisonniers. «Je suis impatient de m'asseoir avec le gouvernement pour éviter que les travailleurs et travailleuses saisonniers se retrouvent sans revenus. Il faut qu'Ottawa ajoute des semaines supplémentaires pour combler la fin des prestations régulières jusqu'au rappel au travail», déclare le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux

Ensuite, il y a la nouvelle Loi sur l'équité salariale que prépare Ottawa. C'est une bonne nouvelle pour les femmes sous juridiction fédérale. Il y a aussi la fin du système de paie Phénix dans lequel les libéraux mettent la hache. «Les fonctionnaires fédéraux ont assez souffert. Il faut mettre fin à ce gâchis», ajoute Serge Cadieux.

Enfin, la FTQ estime que les libéraux ont manqué une occasion de redresser la barre en s'engageant à lutter contre les paradis fiscaux. «Le gouvernement fédéral a manqué de courage en ce qui a trait aux échappatoires fiscales qui profitent aux plus riches de la société, il y a de l'argent dans les paradis fiscaux. C'est aussi la déception en ce qui a trait à la taxation des entreprises numériques que refuse d'imposer le gouvernement», conclut Serge Cadieux.

#### **RETRAITE ET ASSURANCES**

#### **GRANDE MOBILISATION**

#### SUITE DE LA UNE

Lors du dernier Séminaire FTQ sur la retraite et les assurances, il a été question, entre autres, de l'âge légal de la retraite, des possibles impacts de la bonification du Régime de rentes du Québec sur nos régimes complémentaires de retraite, des clauses de disparités de traitement et de l'augmentation du coût des médicaments.

Pour l'occasion, les syndicats affiliés de la FTQ ont pu échanger sur leurs préoccupations. Ils ont été nombreux à souligner les répercussions aux tables de négociation en lien avec l'augmentation fulgurante du coût des médicaments. Dans beaucoup de cas, il devient particulièrement difficile de faire des gains en ce qui a trait au salaire et aux différentes conditions de travail si l'on souhaite préserver une assurance collective qui protège réellement nos membres et leurs proches.

En ce qui concerne les clauses de disparités de traitement, le secrétaire



général de la FTQ, Serge Cadieux, a profité de l'occasion pour rebondir sur le projet de loi sur la réforme de la Loi sur les normes du travail. «Dans les faits, le gouvernement accorde une amnistie aux employeurs délinguants aui discriminent leurs salariés. Québec doit refaire ses devoirs et corriger le tir», a-t-il dit en substance. (Voir article en page 1.) Clôturant le séminaire, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a évoqué

dit en substance. (Voir article en page 1.)
Clôturant le séminaire, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a évoqué les récentes victoires syndicales, comme celle de la bonification du Régime de rentes du Québec qui profitera à l'ensemble de la population. Il a rappelé le contexte électoral des prochains mois en affirmant que «le projet de société de la FTQ se doit d'être mis au jeu sur

la place publique et seule

la mobilisation de chacun de nos membres nous permettra d'arriver à nos cr

Le président de la FTQ a également invité l'ensemble des militantes et militants présents à participer au Colloque FTQ sur les assurances collectives et l'assurance médicaments qui aura lieu les 13 et 14 novembre 2018 à Laval. Ce sera un moment privilégié pour réfléchir au chemin qui nous sépare d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Le coût des médicaments augmente sans cesse et le système actuel a atteint ses limites. Il est temps d'envisager une amélioration de notre régime qui bénéficiera à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.



#### Bienvenue à la FTQ

**REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER-MARS 2018** 

AIMTA: Sky Café - Dorval, Goodrich Aerospace Canada Ltd. - Mirabel, Swissport Canada - Dorval.

MÉTALLOS: Les Solutions Tradesystem – St-Jean-sur-Richelieu, Machinerie A.P. inc. – Vaudreuil-Dorion, Lincoln Electric Company of Canada LP – Montréal, Enquête et Conseil Stratégique inc. – St-Jérôme, Praxair Canada inc. – St-Hubert, Caisse Desjardins de Port-Cartier – Baie-Trinité, GF Urecon Itée – Coteau-du-Lac.

SCFP: Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc – Tous les établissements, Municipalité de la Rédemption – Tous les établissements, Ville de Blainville – Tous les établissements sur le territoire de l'employeur, Croix-Rouge canadienne, division du Québec – Tous les établissements, Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Tous les établissements.

**SEPB**: Société de transport de Montréal – Tous ses établissements, Greenpeace Canada – Tous ses établissements au Québec.

SQEES-298: Société de la Place des Arts de Montréal – Montréal, 9199-1703 Québec inc. (Habitations Antoine-Labelle) – Mont-Laurier, Société en commandite Vanier – Québec, Zoothérapie Québec – Montréal, 9111-2425 Québec inc. Manoir Duberger enr. – Québec, 9341-7186 Québec inc. – Saint-Mathias-sur-Richelieu, La maison Legault inc. – Québec.

**TEAMSTERS**: Indépendance 65 + inc. – Témiscamingue, Groupe Compass (Québec) ltée – Brossard.

TUAC: 9203-8009 Québec inc. - Drummondville, The Semex Alliance - Sainte-Madeleine, 9317-3953 Québec inc. - Trois-Rivières, Riobel inc. - Saint-Jérôme, 9307-3146 Québec inc. AC Marriott Montréal - Montréal.

UES-800: 9355-2966 Québec inc. (Centre Multi-Sports du Collège Français) – Longueuil, 9355-2966 Québec inc. – Tous les établissements sis à l'intérieur du territoire couvert par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, Raamco International Properties Canadian Limited – LaSalle, Transdev Québec inc. (Répartiteur) – Sherbrooke.

UNIFOR: Fenomax / Thermotech – Mont-Laurier, ALBI Hyundai Laval Vimont 9350-2631 Québec inc. – Laval, Usine de congélation de Newport inc. – Newport, Gouvernement mi'gmaq de Listuguj – Listuguj, Rio Tinto Alcan Inc. – Grande-Baie, Le Centre Sheraton Limited Partnership (Le Centre Sheraton) – Montréal, Gestion Poudrier inc./Fenomax – Mont-Laurier, 9112-1905 Québec inc./Thermotech – Mont-Laurier.

#### COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom		Prénom	
Syndicat ou organisme		Section locale	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	
Employeur			
Téléphone Travail ( )	Poste	Résidence ( )	
Courriel	Nombro d'ovo	mnlaires	

Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3